



Mairie de Serres  
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 005-210501664-20220202-2022\_003-DE

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-003

Séance du 2 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux février, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. Daniel ROUIT.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

### **Etaient présents :**

Mme ARLAUD Véronique, M. COULLOMB Christian, Mme DERYCKE Mireille, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, M. PINERO Pierre, Mme RICHIER Delphine, M. DOS SANTOS Miguel, M. POURCHI Raymond, Mme TOLLENAAR Elisabeth, Mme VERA Martine.

### **Procuration :**

Mme MAYER Arlette a donné pouvoir à M. COULLOMB Christian

### **Etaient absents :**

M. FROMENT Fabrice, Mme ROBERT Laetitia

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

Date de convocation

27/01/2022

Date d'affichage

27/01/2022

## EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE LD CHAUCHAYS

Le Maire rappelle à l'assemblée que les terrains communaux cadastrés A 201 et A 202 sis LD Chauchays vont être vendus pour la réalisation de quatre constructions nouvelles.

Le réseau électrique n'existe pas au droit de ces terrains.

La commune a saisi SymÉnergie, conformément au cahier des charges de concession, pour la réalisation d'une étude sur l'extension du réseau électrique afin de desservir ces terrains.

Selon cette étude, il conviendrait de réaliser une extension de 200 m.

Le coût de l'extension à charge de la commune est estimé à 13 300 € HT.

Ce programme est susceptible d'être co-financé par différentes entités.

Le plan de financement est établi ainsi :

- Etat (DSIL)	30 %	soit	3 990 €
- Région	20 %		2 660 €
- Département	20 %		2 660 €
- Autofinancement	30 %		3 990 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve la réalisation de ces travaux
- Autorise le Maire à signer le devis avec SymÉnergie
- Valide le plan de financement tel que proposé ci-dessus
- Autorise le Maire à demander les aides auprès de l'Etat, la Région et le Département
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Serres.

Le Maire,



Daniel RUIT.